

# 3<sup>ème</sup> plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 20 mars 2018

## 10<sup>ème</sup> réunion

### Étaient présents :

- Services de l'État :
  - **MTES/DEB** : Laure SOULIAC, Joanie CATRIN
  - **MTES-CGDD** : Cécile FEVRE
  - **MAA** : Sophie GARDEL
  - **MAA-CGAAER** : Yves BRUGIERE-GARDE
  - **DDT** : Karine BONACINA
  - **AFB** : Pierre CAESSTEKER
- Collectivités territoriales :
  - **Forum des marais atlantiques** : Gilbert MIOSSEC
  - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Yann DUFOUR
  - **FPNRF** : Thierry MOUGEY
- Associations :
  - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
  - **ADASEA 32** : Claire LEMOUZY
  - **SCOPELA / Pâtur'Ajuste** : Sarah MIHOUT
  - **FNSEA** : Dao MALACCA-NGUYEN
- Représentants des usagers :
  - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Anaïs VANNIEUWENHUYSE
  - **CA Loire-Atlantique** : Michel COUDRIAU
- Intervenants :
  - **MAA** : Sophie GARDEL
  - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
  - **CA de la Somme** : Daniel PLATEL
  - **CRA de Bretagne** : Marie-Hélène PHILIPPE
  - **SNGTV** : Philippe CAMUSET

**Président de la séance** : Luc SERVANT

# 1 - Actualités générales

## Contenu de la séquence :

- Validation du compte-rendu du GTh « Agriculture » du 26 octobre 2017 ;
- Proposition au cabinet d'une stratégie de renforcement de la protection des zones humides suite à l'arrêt du Conseil d'État qui fait une lecture nouvelle de la définition des zones humides inscrite au L211-1 du code de l'environnement.
  - Définition législative des ZH : Le MTES envisage de déclasser la définition des ZH. Le Premier ministre peut saisir le Conseil constitutionnel, en application du second alinéa de l'article 37 de la Constitution, pour « déclasser » une partie de texte, la passant ainsi de la partie législative à la partie réglementaire. Une fois saisi, le Conseil constitutionnel doit statuer dans un délai d'un mois ;
  - Demande d'une mission confiée à des parlementaires chargées d'analyser les politiques MH et proposer un renforcement de la protection des zones humides, (nouveaux textes ou modifications de textes / projet Plan national).
- Intégration du Groupe National des Milieux Humides dans la commission « Stratégies nationales, et engagements internationaux et européens de la France » du Comité National pour la Biodiversité (CNB)
- Action 19 : Annonce de la journée territoriale ZH prévue en Pays de Loire à l'automne 2018 co-organisée par la Chambre Régionale d'Agriculture Pays de la Loire et l'APCA.
- Action 20 : signature en cours d'une prestation INRA/Scopela entre ces deux structures, et de la convention avec le MTES.

## Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- ICHN : les membres du GTh Agriculture souhaiteraient qu'une synthèse soit réalisée sur « ICHN et ZH : un outil inadapté, pourquoi ? ». L'APCA veillera, si l'actualité se présente, à revenir auprès des Ministères dans le but d'avancer sur ce sujet.

Vous trouverez de nombreuses informations sur les ICHN dans le [document de Louis Thiroit](#) (APCA) ainsi que dans sa [présentation](#) lors de la 6ème réunion du GTh Agriculture (17 novembre 2016).

# 2 – Actualité autour des États Généraux de l'Alimentation

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

## Contenu de la séquence :

- **Contexte**

Lancement des EGA le 20 juillet 2017 suite au courrier de juin 2017 à destination du Président de la République du Conseil de l'agriculture française. Les EGA ont reposé sur 2 grands chantiers, l'un sur la

valeur (7 ateliers) et l'autre sur le thème de l'alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous (6 ateliers).

Discours de Rungis en octobre 2017 du Président Macron qui aborde le défi du prix, la souveraineté alimentaire et la santé. Dans son discours il annonce que **200 millions d'euros seront destinés pour les PSE**.

De plus, lors du congrès des maires de France, le ministre Stéphane Travert s'est engagé à soutenir les Projet Alimentaire Territoriaux (PAT) (dont 22 soutenus en 2016-2017). Ainsi, le MAA a développé un site internet LOCALIM, qui est une boîte à outils à destination des acheteurs publics de restauration collective pour accompagner le développement de l'approvisionnement local et de qualité.

#### ▪ **Présentation de la charte d'engagement**

Charte signée par un grand nombre d'acteurs, dont la Fédération du Commerce et de la distribution, les présidents des grandes enseignes, les syndicats agricoles, les coopératives de France, l'APCA et encore l'ANIA<sup>1</sup>, le 14 novembre 2017. Elle porte principalement sur les nouvelles relations commerciales, la notion de création de valeur et sa juste répartition.

#### ▪ **Conclusions**

Journée de clôture des EGA, le 21 décembre 2017, juste après les tables rondes sur la PAC post 2020.

Par ailleurs, le règlement Omnibus va déjà modifier la PAC et le règlement portant sur les OCM<sup>2</sup>. Le Conseil adopte de nouvelles règles simplifiées en matière agricole, notamment en matière d'organisation et de négociation des filières agricoles. Ces règles font naturellement écho au projet de loi Agriculture et Alimentation.

Dans un même temps des Plans de filières sont déposés, imposant un cadre.

#### ▪ **Consultation publique**

156 000 visiteurs, 16 9000 contributions reçues, 163 453 votes

#### ▪ **Projet de loi**

Le projet de loi est constitué de 15 articles et a été présenté en conseil des ministres le 31 janvier 2018.

Les objectifs quant à la notion de valeur sont de :

- faire cesser une guerre des prix génératrice des destructions de valeur et d'appauvrissement des producteurs
- permettre aux agriculteurs d'avoir des prix agricoles plus rémunérateurs et plus globalement permettre à l'ensemble de la filière de pouvoir vivre dignement
- rééquilibrer les relations entre l'amont et l'aval des filières
- permettre ainsi une meilleure répartition de la valeur ajoutée tout au long de la filière

Il habilite le gouvernement à prendre par ordonnance des dispositions visant à modifier différents codes notamment le code du commerce.

---

<sup>1</sup> Association Nationale des Industries Alimentaires

<sup>2</sup> Organisation Commune des Marchés

Le projet de loi va entrer en débat à l'assemblée.

▪ **Focus : restauration collective**

Objectif : faire de la restauration collective un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation.

Le CE<sup>3</sup> a proposé l'amendement : les personnes privées sont aussi concernées et pas seulement les personnes publiques.

▪ **EGA et élevage en MH**

Les pistes dans le cadre de l'expérimentation sur les 3 sites pilotes :

- Échelon des OP<sup>4</sup>
- Qualité de l'alimentation en restauration collective
  - Sensibiliser les collectivités à la rédaction de leur contrat, art 53 CMP<sup>5</sup> ou art 10 du décret du 25 mars 2016 pour les labels
  - Se positionner sur les produits de qualité à labelliser, qui ont des valeurs ajoutées et de la montée en gamme.

▪ **EGA et PAC**

Lien avec la PAC et le règlement Omnibus :

- Les prix et leur volatilité sur les marchés ?
- Plan Bio va être lancé au mois de mars
- Les aides couplées entraînent des distorsions de concurrence
- OCM et droit de la concurrence notamment sur filière lait avec le règlement Omnibus
- PSE, prévu 200 millions par le Président de la République, dans le 1er pilier ? Ils feront l'objet de débat lors des prochaines discussions concernant la PAC 2020.
- Plan Bioéconomie va être lancé cette année

**Échanges avec les membres du GTh Agriculture :**

Les membres du groupe sont d'accord pour dire que la charte ne suffira pas. Que celle-ci nécessite un accompagnement par la loi pour mettre en valeur la production locale et accompagner les différentes contraintes liées aux appels d'offre et au marché public.

Concernant la restauration collective, il serait nécessaire d'accompagner, d'une part les services publics à rédiger leur cahier des charges et les agriculteurs à y répondre, d'autre part.

De plus, le Président Luc Servant rappelle qu'il sera important de construire les filières de valorisation notamment pour les fruits et légumes.

---

<sup>3</sup> Conseil d'Etat

<sup>4</sup> Organisation de Producteurs

<sup>5</sup> Code des Marchés Publics

### **3 – Synthèse sur les leviers mobilisés par les Agences de l'Eau pour maintenir l'élevage en MH**

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

#### **Contenu de la séquence :**

Cette première version de la synthèse a été réalisée à partir des présentations des Agences de l'Eau Artois-Picardie, Adour-Garonne, Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée et Corse auprès du groupe thématique Agriculture.

Les objectifs de la synthèse sont de :

- Identifier les points communs et différences concernant les leviers mobilisés par les Agences pour le maintien de l'élevage en MH ;
- Apporter la connaissance aux membres du GTh Agriculture et de faire émerger des « besoins » pour le 11ème programme concernant les ZH.

Elles s'accordent sur un constat commun qui est la **disparition des zones humides et de l'élevage sur ces milieux**.

La synthèse montre que les agences de l'eau mettent en place de façon indépendante des leviers communs notamment sur le foncier, la technique, l'animation et la communication, les actions publiques et la restauration et l'entretien de milieux humides (cf tableau de synthèse). Et de part leurs enjeux et leurs stratégies différents pour la préservation des milieux humides, elles ont développé des outils distincts, entre autre sur le plan économique. Par exemple, l'AERMC soutient des actions de structuration de filières dans le but de pérenniser l'activité en prairies humides, action qu'on ne retrouve pas chez les autres Agences de l'eau.

#### **Échanges avec les membres du GTh Agriculture :**

Les membres souhaitent que le tableau devienne un outil de partage à destination des Agences entre elles dans le cadre de l'élaboration du XIème programme dont les budgets doivent être votés en automne. Le but serait de favoriser les échanges sur la thématique « ZH et élevage » et de permettre d'identifier les leviers communs et divergents. Ainsi, le groupe souhaiterait que ce tableau soit renvoyé aux agences de l'eau pour complément si nécessaire (notamment sur la partie budgétaire) et pour validation. Même si l'Agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas fait de présentation en Gth Agriculture, le groupe insiste sur le fait de les inclure dans ce travail de synthèse afin d'avoir une vision globale sur la prise en compte du sujet « Agriculture en milieux humides ». Dans un second temps, une fois complété et validé, il propose d'aborder ce sujet dans le groupe inter-agence dédiées aux questions agricoles (se rapprocher d'Olivier Cateloy)

Une fois les XIème programmes finalisés, le groupe souhaiterait une présentation de chaque Agence de l'Eau.

Un retour sera réalisé auprès du Gth Agriculture sur tous ces sujets, lors de la troisième réunion prévue à l'automne 2018. A cette occasion, des possibilités de liens entre ces groupes de travail dans les Agences de l'Eau et le GTh Agriculture pourront être abordées.

## 4 - Échanges sur la mise en œuvre du rapport "Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides"

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

### Contenu de la présentation :

- Retour très positif des participants sur la rencontre inter-sites expérimentaux du 15 février dernier à Rochefort : 75 participants avec un fort appui des collectivités Rochefort Océan et Marennes. Tous les sites pilotes se sont présentés, puis ont eu lieu des échanges sur les points innovants et pour finir une discussion sur les suites potentielles à donner.
- Financement : Le FMA est en train de répondre à un appel à projet de mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) initié par le Réseau Rural National. Il engage sur une durée de 3 ans maximum et la date limite pour le dépôt du dossier est le 16 avril 2018. Une réponse sera donnée avant l'été, ainsi la feuille de route des expérimentations va dépendre des financements obtenus. Selon la réponse de l'appel à projet, une personne pourra être recrutée au moins sur la première année.
- Retour sur les attentes des sites pilotes de l'animateur national :
  - réaliser la mise en réseau,
  - faciliter le dialogue entre les sites et les services de l'état pour la partie expérimentale avec un fort soutien et un suivi facilité (notamment avec les DDT),
  - valoriser les résultats et la communication,
  - développer un programme de recherche commun en lien avec toutes les actions menées dans le cadre du PNMH et en suggérer d'autres,
  - appuyer la méthode dans la mise en œuvre des actions en particulier la création de collectif notamment par rapport à la gouvernance ou à la création de MAEC,
  - appuyer la mise en œuvre d'actions communes de manière plus générale.
- Recommandation des sites pilotes :
  - avoir une personne clairement identifiée au sein du FMA pour être le point d'entrée. (Florence Thinzilal)
- Détail des financements des différents sites-pilotes :
  - Le SMBS est subventionné par l'AEAP depuis 2012 à hauteur de 70%. Ils pourront ainsi dédier 2 ETP pour la mise en place des expérimentations sur leur site-pilote. Ils ont eu l'accord de principe de l'AEAP pour être financés de nouveau sur 3 ans.
  - Les 2 autres sites-pilotes vont devoir trouver des financements pour avoir les moyens humains (un animateur et un technicien) et financiers d'animer sur leur territoire les expérimentations.
- L'expérimentation dure 5 ans mais l'appel à projet est sur 3 ans donc dans un premier temps les actions vont se décliner sur ces 3 ans. Il a été proposé que le COPIL des expérimentations soit le Gth Agriculture. Le comité de suivi et d'expertise est toujours en

cours de réflexion. Il est prévu que ce comité organise une restitution des avancées des expérimentations tous les ans.

#### **Échanges avec les membres du GTh Agriculture :**

Concernant le cahier des charges de l'animation nationale, les membres du groupe regrettent que **la question de la valorisation des productions d'élevage**, soulevée dans le rapport d'inspection du CGEDD/CGAEER, **ne ressorte que pas suffisamment**. Ils trouveraient intéressant que l'animateur s'empare de ce sujet et qu'il mène des réflexions sur les acteurs économiques des territoires pour la valorisation des productions agricoles. En somme, que des échanges soient organisés sur les retours d'expériences positifs afin de partager la méthodologie mise en place sur ces territoires (pas nécessairement des milieux humides). Ainsi, ces échanges permettraient également de favoriser le contact entre éleveurs et acteurs de filières aval. Pour le moment, les sites pilotes n'ont pas fléchi cette thématique comme prioritaire, toutefois ce sujet sera représenté et approfondi lors des nouveaux échanges. Par ailleurs, dans la structuration générale du cahier des charges des grands axes, certains membres du groupe ont des difficultés à distinguer clairement **les objectifs des moyens, un travail de réécriture est suggéré**.

Il est rappelé que chaque site a son propre programme d'animation avec **une liste d'actions à démarrer le plus tôt possible** (les modes de conduite des pâturages, la lutte contre le parasitisme, le foncier, la gestion de l'eau, la lutte contre les espèces envahissantes ou encore la commercialisation et la distribution). Ces actions sont plus ou moins **avancées sur chaque territoire et l'idéal serait de faire le point régulièrement les uns avec les autres** afin de s'enrichir mutuellement.

De plus, les sites pilotes souhaitent un **accompagnement technique et un cadrage sur les MAE et les PSE**, car pas assez concret. Pour cela, un appui paraît nécessaire pour analyser les textes européens afin de déterminer ce qui est possible, mais aussi souhaitable, afin de proposer des modèles agricoles innovants en adéquation avec les politiques publiques. L'accent est mis sur le travail concernant les PSE, le groupe suggère que celui-ci doit être soutenu et porté par les représentants des ministères afin de faire remonter les retours d'expériences pour alimenter les réflexions sur les politiques publiques (réforme de la PAC post 2020).

Un point de vigilance a également été mentionné sur l'importance de **bien définir l'échelle sur laquelle s'impose chaque problématique discutée**. Fait-elle référence à une question qui concerne le niveau territorial (restauration collective), le niveau collectif entre agriculteurs ou encore le niveau de l'exploitation agricole, car les outils ne seront pas les mêmes. Ainsi, il paraît important de bien définir et cadrer l'ambition souhaitée pour ce nouveau réseau et de faire le lien avec les réseaux déjà existants (par exemple la FNAB a un certain nombre de réseaux territoriaux ou encore le réseau PATUR'AJUSTE).

D'autre part, le groupe insiste sur le fait que **des travaux ont déjà été réalisés** et qu'il est important **de s'appuyer sur l'existant**. Par exemple, un rapport rédigé en 2009 sur les MAE dans le cadre du comité national de trame verte et bleue, recense les **outils contractuels mobilisables** en France mais aussi en Europe. Il apporte des éléments d'analyse et propose des pistes pour la mise en place de projets collectifs.

De plus, certains membres proposent que **l'APCA fasse partie du comité de suivi et d'expertise**.

## **5 - Présentation des axes de la prochaine convention APCA/DEB**

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

### **Contenu de la présentation :**

Le projet de nouvelle convention est constitué de 4 actions :

1. Action 1 - Amplifier les dynamiques engagées dans le 3ème PNMH
2. Action 2 - Articulation programmes d'actions territoriaux conciliant agriculture et milieux humides / Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
3. Action 3 - Agriculture et milieux humides dans le cadre de la PAC post-2020
4. Action 4 - Connexion, communication, valorisation des travaux

Il est prévu que la convention entre le MTES et l'APCA soit signée à l'automne 2018.

### **Échanges avec les membres du GTh Agriculture :**

La structure du projet de nouvelle convention paraît satisfaisante aux membres du groupe.

Les membres du groupe mentionnent qu'il serait intéressant de faire des liens avec les Aires d'Alimentation de Captage et les milieux humides.

## **6 - Action 19 - Comparaison technique et économique des résultats des élevages en plaine maritime picarde et hors plaine maritime picarde, par la Chambre d'Agriculture de la Somme**

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

### **Contenu de la présentation :**

Gestion technico-économique des ateliers bovins-viande pour :

- Système naisseur (vente des veaux au sevrage)
- Système naisseur-engraisseur (les mâles sont conservés après sevrage en étable)
- avec une illustration d'étude de cas

Comparaison technico-économique entre 2015-2016 réalisée entre des exploitations situées en plaine-maritime picarde (30 exploitations étudiées : 15 en système naisseur et 15 en système naisseur-engraisseur) et hors plaine maritime picarde (80 exploitations), hors la vente directe pour rester avoir une comparaison homogène.

Il existe un écart de 125 €/UGB en défaveur des ZH.



### Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les membres du groupe ont posé de nombreuses questions sur :

- Ce qui était compris dans les charges de l'exploitation ?
- La place des élevages tout à l'herbe ?
- La définition de l'aspect intensif ?
- La marge semi-nette ? (= Marge Brute (toutes les charges liées directement à l'élevage) – le fermage de la surface fourragère – les charges liées aux récoltes (foin, ensilage...) + coût de la récolte fourragère (coût réel))
- Que reste-t-il aux agriculteurs à la fin du mois ?
- La part des MH dans ces exploitations est variable, il est très difficile de rendre compte de l'impact ou du bénéfice retiré par l'éleveur d'avoir une partie de son exploitation en MH.

Le groupe souligne la qualité des travaux menés, mais aussi l'intérêt qu'il y aurait à **compléter cette étude avec une approche socio-économique** pour développer d'autres indicateurs.

## **7 - Action 19 - Présentation du guide « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole », par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB)**

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#)

Cette étude a été menée avec différents instituts de recherche pour permettre une approche plus transversale dans l'analyse et la rédaction des fiches techniques du guide. Elle analyse différents aspects écologiques ou encore économiques au sein d'une exploitation en comparant des parcelles en zones humides entretenues et abandonnées. Pour mener à bien ces travaux, la CRAB a montré une vraie volonté de créer un réseau de fermes de référence pour obtenir des résultats fiables et potentiellement extrapolables. Ainsi le réseau s'appuie sur 19 fermes et 90 parcelles agricoles en zones humides de référence. Les principales difficultés et limites rencontrées ont été d'une part, que les exploitations ont pour la plupart une faible partie de leur SAU en zones humides, d'autant plus qu'en Bretagne les zones humides sont très diversifiées et dispersées au sein du paysage et d'autre part, que les éléments économiques des exploitations ont peu ou voir pas du tout été communiqués à la CRAB.

### Contenu de la présentation :

- **Attentes**
- **Méthodologie**
- **Présentation du guide « Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole »**  
(lien : <http://www.agriculteurs35.com/35/synagri/act-guide-zones-humides-2017-role-et-place-dans-la-gestion-agricole> )
- **Typologie des prairies humides et pratiques de gestion**
- **Gestion durable de l'eau : la question de l'azote**
- **Valeur économique des ZH**

Marie-Hélène Philippe (intervenante de la CRA de Bretagne) indique que :

- il n'est pas simple de donner des conseils aux agriculteurs qui ont peu de ZH, car ces zones sont souvent associées à des terres peu productives, parfois difficiles d'accès, isolées... La CRAB cherche au travers de cette étude à donner une valeur économique à ces terrains pour sensibiliser les agriculteurs et favoriser la prise de conscience de la richesse patrimoniale naturelle qu'ils ont en leur possession.
- il n'est pas pensable de valoriser les produits provenant des ZH car ces milieux ne représentent que 10% de la SAU des exploitations.

De nombreuses réflexions ont portées sur les services environnementaux rendus par les ZH en partant du bien commun (valeur d'une ZH). L'issue de cette étude serait la création d'une banque de parcelles de zones humides, où les services rendus seraient définis pour chaque typologie de ZH, ce qui permettrait de leur attribuer une valeur économique.

Une structure (association) avec des éleveurs et portée par des éleveurs a été créée sur un petit territoire test en Bretagne dans le but de rémunérer les agriculteurs pour les services environnementaux. Cela se formaliserait par la signature d'un contrat imposant des conditions spécifiques (type cahier des charges) à respecter pour accéder aux aides et serait financé par du mécénat. Une étude de faisabilité est en cours.

Il y a urgence d'une part pour maintenir les prairies oligotrophes en déclin et d'autre part pour lutter contre la nouvelle concurrence créée par l'arrivée d'opérateurs de mesures compensatoires qui achètent du foncier pour la compensation. Ainsi, les éleveurs sont tentés de leur vendre leurs terres situées en zones humides, fait déjà constaté par les Safer.

#### **Échanges avec les membres du GTh Agriculture :**

Le groupe s'interroge sur la notion de biens publics. Pourquoi ne pas parler de fonctions ou de Services Ecosystémiques (SE) ? De nombreux échanges ont eu lieu sur les SE et la définition. Dans le dictionnaire de l'AFB, le terme retenu est celui de SE car il a été reconnu au niveau national. Il provient de l'étude EFESE, piloté par l'INRA. Pour éviter les problèmes de sémantique se rapporter aux dictionnaires notamment du Sandre « description des milieux humides » (lien : [http://www.sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/mhi/3/sandre\\_dictionnaire\\_MHI\\_3.pdf](http://www.sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/mhi/3/sandre_dictionnaire_MHI_3.pdf))

Pour information, une étude intéressante a été réalisée par le PNR Cotentin Bessin sur les services écosystémiques avec une évaluation monétaire sur la zone humide (2011) :

[Tome 1 : Évaluation économique des services rendus par les zones humides - Enseignements méthodologiques de monétarisation \(CGDD, 2011\)](#)

[Tome 2 : Évaluation économique des services rendus par les zones humides - Complémentarité des méthodes de monétarisation \(CGDD, 2011\)](#)

## **8 – Action 21 - Présentation du Référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieux humides**

La SNGTV a organisé un colloque le [14 novembre 2017 sur les traitements antiparasitaires pour les gros ruminants](#). Il serait intéressant qu'un tel colloque ait lieu pour les petits ruminants et les chevaux, avec des présentations très éclectiques par exemple.

### **Contenu de la présentation :**

- **Groupe de travail diversifié**
- **Présentation du référentiel**
- **Perspectives**
- **Cibles**
- **Phase d'information**
- **Phase de sensibilisation**
- **Phase de formation**

Le référentiel présenté est un document scientifique faisant un état des lieux des connaissances sur le sujet du parasitisme en MH. L'objectif est désormais de proposer un plan de formation adapté. De plus, il est nécessaire d'établir une stratégie de communication autour de ce référentiel afin d'établir :

- Les cibles,
- Les ambitions,
- Les supports de communication associés,
- La campagne de sensibilisation/communication...

### **Échanges avec les membres du GTh Agriculture :**

- Pour la valorisation de ce référentiel, il est possible de développer le volet formation via l'action 18. Il faudra que les vétérinaires soient formés ainsi que les techniciens et les conseillers d'élevage, afin que tous les accompagnants intègrent cette approche. Une des pistes qui sera menée par l'APCA consistera à voir avec Résolia (service commun de formation et d'accompagnement du réseau des Chambres d'agriculture) ce qu'il est possible de faire à ce sujet.
- Piste pour la communication, il est proposé de transférer ce qui est fait dans le projet APEX « améliorer les performances des élevages extensifs dans les marais et les vallées alluviales » auprès des Groupements de Défense Sanitaire.
- Concernant les supports créés et le plan de formation mis en place, il est possible de les tester sur les sites pilotes expérimentaux (de la mission interministérielle CGAAER/CGEDD).
- Pour l'instant, seulement 2 formateurs peuvent dispenser ces formations. Il est nécessaire de commencer par former davantage de formateurs sur ce sujet. Le colloque national prévu à l'automne, pour présenter le référentiel, le permettra. De plus, il est important qu'il y ait des

zones relais pour former localement vétérinaires, agriculteurs et conseillers. Pour cela, il faudra créer un diaporama à diffuser largement.

- Un constat a été fait, celui de la difficulté de faire venir les agriculteurs sur le thème du parasitisme en baie de Somme notamment suite à la journée technique en baie de Somme. Les membres du GTh Agriculture conseillent d'intégrer la question du parasitisme en MH dans une formation sur la conduite d'élevage.

En complément de la séquence, vous trouverez ci-dessous les différents éléments que souhaiterait traiter Philippe Camuset (pilote d'action de l'action 21) concernant les suites données au référentiel.

**Vos retours sont toujours attendus :**

**La phase d'information :**

- Support (diaporama) de conférence courte de présentation des enjeux et des solutions possibles
  - Préciser (durée, qui ? où ? comment ?) ou colloque ?
  - Faire une plaquette de communication
- Support (diaporama) de journée d'information destinée aux techniciens et conseillers élevage/environnement non-vétérinaires
  - A faire
  - Intermédiaire intéressant : Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Séminaire de restitution destiné à l'ensemble des animateurs, représentants professionnels et vétérinaires
  - Modèle colloque OIE
  - Quel budget ? Qui ?

**Phase de sensibilisation :**

- Document de sensibilisation des éleveurs destiné à une large diffusion par l'intermédiaire des gestionnaires d'espaces naturels, des animateurs professionnels agricoles ainsi que des vétérinaires praticiens
  - Quel format ? quelle taille ?
  - Document Vet'el existant
- Campagne de presse (presse agricole nationale et régionale (papier et internet), publications environnementales destinées aux professionnels (papier et internet),
  - Presse agricole nationale
  - Revue « Espaces naturels » ; « Zones humides »...

**Phase de formation :**

- Malette pédagogique de formation des vétérinaires
  - Fait
- Cahier des charges pour la formation des éleveurs
  - Voir avec l'APCA ce qu'il est possible de faire
  - Module de formation Vet'el existant

## 9 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

La onzième réunion du GTh Agriculture aura lieu, le **mardi 26 juin 2018** prochain, de 10h00 à 16h30 (**salle 14A, Tour Séquoia, site de La Défense**).

Lors de cette réunion, selon les premières pistes identifiées, il s'agira d'aborder par exemple :

- Point sur le bilan du 3ème PNMH / Stratégie pour le nouveau plan ;
- Poursuite des échanges sur les suites du rapport « *Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides* » ;
- Action 18 – Retour sur la journée de restitution et d'échange du 17 mai dernier (AFB/SCOPELA)
- Action 19 – Présentation des résultats du projet APEX : « Amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et les vallées alluviales » (CRA Pays de la Loire)
- Proposition d'interventions complémentaires :
  - Agriculture et services écosystémiques : présentation du projet EFES (INRA)
  - Agriculture et changements climatiques : étude sur la contribution des prairies au stockage du carbone (avec une comparaison avec d'autres écosystèmes) (INRA)
  - Tourbière et changements climatique : intervention de Francis Muller sur le sujet avec par exemple une présentation des effets du pâturage sur la biodiversité des tourbières de Franche-Comté – Pôle relais tourbières (FCEN)
- PAC 2020 : organiser une présentation du MAA sur la nouvelle politique agricole commune et les possibles évolutions du cahier des charges des MAEC ;